

Le 20 novembre 2020

A l'intention de
M Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé

M. Adrien Taquet, secrétaire d'état chargé de l'Enfance et de Familles auprès du
Ministère des Solidarités et de la Santé

Monsieur le Ministre, Monsieur le secrétaire d'Etat

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons lu le rapport de la Commission des 1000 premiers jours paru en septembre dernier. Nous regrettons cependant que les instances de pédiatrie et de santé publique impliquées dans la santé de l'enfant n'aient pas été plus largement sollicitées pour cette réflexion. Ce rapport s'il présente une analyse très complète du neurodéveloppement nous semble en effet éluder d'autres aspects fondamentaux du champ de la petite enfance et des problématiques de santé publique qui lui sont spécifiques. Parmi ces points :

- Les causes de la morbidité infantile sont absentes de ce rapport (maltraitance, mort inattendue du nourrisson, accidents domestiques, maladies chroniques, maladies infectieuses et leur prévention par la vaccination).
- Les stratégies internationalement reconnues pour la résorption des inégalités sociales ne sont pas évoquées, alors que l'accès au logement digne et la lutte contre la pauvreté sont des prérequis à prendre en compte à hauteur des enjeux qu'ils représentent.
- L'alimentation n'est abordée que pour la partie allaitement or on connaît l'importance des habitudes alimentaires dans la morbidité à l'âge adulte.
- L'exposition précoce aux toxiques environnementaux au sens large est également évoquée mais mériterait d'être approfondie et précisée (perturbateurs endocriniens, métaux lourds), avec des propositions concrètes d'analyse et de réduction de risque.
- L'usage des écrans est abordé concernant les effets nocifs potentiels, mais pourrait aussi l'être dans une optique de pédagogie positive par la promotion d'une meilleure répartition des activités au profit de l'activité physique.

La commission propose la création d'une maison des 1000 jours pour accompagner les enfants et leurs parents. L'existence, les points forts et les faiblesses des structures Protection Maternelle et Infantile ne sont cependant pas évoqués alors qu'elles sont déjà pleinement investies dans cet accompagnement. Il nous semblerait contre-productif de créer une maison des 1000 jours en doublon, sans s'appuyer sur ces structures existantes et compétentes, bien que très conscients de leur besoin d'être revalorisées dans leurs moyens (cf document de réflexion sur le rapport des 1000 jours, élaboré par la plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI").

La commission propose de renforcer la recherche, ce à quoi nous souscrivons pleinement, mais un état des lieux des structures (équipes de recherche déjà actives) et projets existants (cohorte existantes, cohorte ELFE par exemple) pourrait permettre de concrétiser cette recommandation de façon plus efficiente.

La formation des professionnels de la petite enfance est également un aspect fondamental abordé dans ce rapport mais qu'il nous semblerait important d'approfondir. Il est essentiel de pouvoir aborder très tôt dans les parcours de formation, les aspects de neuro-développement mais également de santé publique appliqués à l'enfant dans une perspective intersectorielle.

Nous recommandons que ce rapport soit complété par les différents points évoqués grâce à l'implication plus large des professionnels de la petite enfance et de la périnatalité : pédiatres et médecins impliqués dans la santé de l'enfant y compris au delà du champ de la néonatalogie, obstétriciens, médecins, puéricultrices et sages-femmes de PMI, auxiliaires de puériculture, assistants sociaux et professionnels de la protection de l'enfance. Il nous semble également indispensable d'enrichir ce rapport des points de vue de spécialistes des problématiques de santé publique et de la promotion de la santé et d'y apporter une participation active des représentants de la société via des associations de parents notamment. Il nous semble qu'un pilotage tant national que territorial sur la base d'objectifs précis et partagés est nécessaire pour espérer atteindre une amélioration réelle de la situation de tous les enfants en particulier les plus vulnérables sur l'ensemble du territoire.

Nous nous tenons donc à votre disposition, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat pour faire un état des lieux des mesures et difficultés déjà existantes et réfléchir à une concrétisation et un enrichissement des propositions de la Commission afin de pouvoir remettre les besoins fondamentaux des enfants au cœur des préoccupations de notre société et d'accompagner au mieux la réalisation d'un tel projet.

Avec nos respectueuses salutations

Pre Elise Launay, Dr Jacques Cheymol, Dr Rémi Laporte, Dr Georges Picherot, Dr Grégoire Benoist pour le Groupe de Pédiatrie Générale sociale et environnementale (GPGse) de la SFP

Pre Christèle Gras-Le Guen et Pr Basmaci pour la Société Française de Pédiatrie (SFP)

Pre Brigitte Chabrol pour le Conseil National Professionnel de Pédiatrie (CNPP)

Dre Martine Balençon pour la Société Française de Pédiatrie Médico-Légale (SFPML)

Pr Didier Jourdan pour la Chaire UNESCO « Educations & Santé »

Dre Elisabeth Gnansia pour la Société Francophone de Santé et Environnement (SFSE)

Pr Emmanuel Rusch, pour la Société Française de Santé Publique (SFSP)

Dr Pierre Suesser pour le syndicat national des médecins de PMI (SNMPMI)

Pr Loïc de Pontual, pour la Collégiale de Pédiatrie d'Ile de France